

N/REF : 16/06/2024 15H31 C:008334 I:12204

V/Email reçu le Dimanche 16/06/2024 a 15H31

SELON DEVIS N° 4060051

OUADIABANTOU GLOIRE

**1 COFARIE
35580 GUIGNEN**

**IMMEUBLE : 1 COFARIE
1 LA COFARIE
35580 GUIGNEN**

Rennes, le 26 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 COFARIE - M. OUADIABANTOU 06 19 04 97 42

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4060051 du 11/06/2024 d un montant de
376.53 € TTC

Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 24/06

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.

MISE HORS TENSION TABLEAU.

DÉPOSE ET ENLEVEMENT INTER DIFFÉRENTIEL 40A TRIPHASÉ.

FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT INTERUPTEUR DIFFÉRENTIEL 63A TRIPHASÉ.

REMISE EN TENSION.

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.

NETTOYAGE CHANTIER.

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 25/06/24 a 10H24 _ PERMANENCE AXA

TC TT Email envoyé le 11/06/24 a 16H35 OUADIABANTOU GLOIRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	342,30	342,30
	TOTAL H.T.		342,30
	T.V.A. a 10,00%		34,23
	TOTAL T.T.C.En EURO		376,53

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.